



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 juin 1997**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 Juin 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 1er Juillet 1997

**Convention fixant les conditions de mise à disposition d'un agent  
municipal entre la Ville de Niort et le Commissariat de Police**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

**Excusés :**

***Adjoints :***

M. Jean-Robert BEJUGE

***Conseillers :***

Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Catherine REYSSAT

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 1997

Direction Ressources Humaines

### **Convention fixant les conditions de mise à disposition d'un agent municipal entre la Ville de Niort et le Commissariat de Police**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Je vous rappelle que la Ville de NIORT a conclu le 26 Janvier 1993 avec l'Etat et le Département des Deux-Sèvres, un projet local de sécurité qui se propose de contribuer à la lutte contre la petite et moyenne délinquance, notamment celle de la voie publique. Ce projet s'articule en trois orientations :

- le redéploiement des moyens et des missions de la Police Nationale,
- la prise en charge par la Collectivité, de missions qui ne relèvent pas prioritairement de la Police Nationale, en contrepartie d'une présence policière accrue sur la voie publique,
- la coordination des efforts des différents partenaires.

Dans ce cadre, le projet prévoit la mise à disposition d'un fonctionnaire municipal auprès du Commissariat de Police de Niort, afin d'assurer des tâches administratives en remplacement d'un policier affecté sur le terrain.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à disposition gratuite d'un agent de la Ville de NIORT auprès du Commissariat de Police de Niort
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres, la convention correspondante qui fixera la durée et les conditions de cette mise à disposition.

### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)